

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées tout restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Octobre 1875.

A l'occasion de la fête de la Toussaint, nos ateliers étant fermés, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas après-demain.

Chronique générale.

Il est plus que jamais certain, dit la Liberté, que la première délibération importante de la Chambre sera l'examen de la loi électorale. Il se peut même, comme nous ne saurions trop le répéter, que dès le premier jour de la rentrée, le 4 novembre, avant même la constitution du bureau, les groupes de la gauche soulèvent une question de priorité ou tout autre incident, dans l'espoir d'obtenir une majorité provisoire par suite du retard que beaucoup de membres de la droite mettent à se rendre à leur poste.

Mais à part cette éventualité, que les députés sympathiques au ministère et au gouvernement sauront, nous l'espérons bien, déjouer par leur présence, il est sûr qu'aucune question brûlante de nature à diviser la majorité ne sera posée à la Chambre avant le vote de la loi électorale.

On lit dans le Français :

Il nous est impossible de suivre les journaux de gauche dans toutes les manœuvres et fausses nouvelles par lesquelles ils cherchent à faire échec au ministère. Qu'on veuille bien d'ailleurs examiner froidement cette campagne, et on y verra que la gauche, désespérant d'obtenir dans la question du scrutin le renversement du ministère, comme elle en avait eu d'abord l'illusion, cher-

che maintenant à l'attaquer par quelque autre côté.

De tout ce bruit il ne ressort donc qu'une chose, c'est que, de l'aveu même de nos adversaires, le succès du scrutin d'arrondissement est assuré. Là est le point important ; et, cette bataille gagnée, il sera facile de dédaigner d'impuissantes attaques de tribune et de déjouer de ridicules manœuvres de couloirs.

D'après la Patrie, M. Dufaure, dans le dernier conseil des ministres, aurait énergiquement protesté, devant le maréchal et devant ses collègues, contre l'emploi qu'a fait de son nom le Journal des Débats dans la fameuse note qui était relative à la question de cabinet.

La Patrie ajoute que l'honorable garde des sceaux ne partage, ni de près ni de loin, la manière de voir que cette note lui prête, et elle croit pouvoir affirmer que son accord avec M. Buffet est absolument complet sur tous les points.

On assure que M. Thiers est partisan d'une interpellation à adresser au ministère sur la politique intérieure avant la discussion de la loi électorale. Mais là-dessus les gauches sont loin d'être d'accord. Le Temps et la République française, pour ne parler que de ces deux journaux, sont opposés à cette tactique, dont l'inconvénient, selon eux, serait d'apporter du retard à la dissolution.

L'Événement publie une lettre de M. Naquet, qui se plaint de la conspiration du silence organisée contre lui par la République française, et les autres feuilles républicaines de province ralliées à la tactique de M. Gambetta. M. Naquet oppose à cette attitude celle des intransigeants qui partout, dans leurs réunions, ont convoqué les députés républicains non intransigeants. Il en conclut que les intransigeants ont fait ainsi

la preuve de la supériorité qu'ils ont sur leurs adversaires, les républicains dissidents.

Le Petit Marseillais publie le compte rendu d'une réunion privée tenue le 26 à Aix.

M. Pelletan a prononcé un discours dans lequel il a rendu compte de son mandat et expliqué sa conduite.

L'orateur dit qu'en 1869 il s'est présenté pour la première fois, traînant derrière lui l'Empire ; aujourd'hui il apporte la République, dont il affirme l'existence. Il a fait un long historique de la République depuis le 4 septembre et dit que la France a respiré après la Constitution votée.

Il repousse l'accusation d'une Constitution imparfaite. La Constitution est dans l'âme des peuples. La République n'est pas un principe ni une institution : elle est un destin.

Il termine en affirmant que la République est faite, mais pas fondée. Sa fondation sera l'œuvre des générations futures.

Il signale le cléricalisme comme un danger pour le monde entier et vise la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Bedarrides a déclaré que M. Pelletan a la confiance de ses électeurs.

On voit que l'appui que reçoit la Constitution du 25 février du côté des républicains doctrinaires est bien compromettant et non moins dangereux.

M. GAMBETTA.

On lit dans le Messager d'Indre-et-Loire :

« Il n'est bruit que du nom de M. Gambetta. L'oracle a parlé ! la sibylle des gauches s'est agitée sur son trépid prophétique et la France a écouté sa voix. Assurément, aux beaux jours de la Grèce et de Rome, le citoyen Gambetta eût passé pour un grand homme ; mais au beau XIX^e siècle il n'est guère réputé, avec raison, que pour un vulgaire ambitieux qui se forge pour plus tard

des espérances de domination et de grandeur.

« Nous l'avons vu jadis se donner des airs de monarque et de despote : il portait en lui la mauvaise fortune de la France, son rôle n'est du reste pas changé. Il aura beau crier Vive la République une et indivisible ! ses proclamations et ses appels au patriotisme n'auront pas le don d'émouvoir les vertueux républicains, ses frères et amis.

« Gambetta avait rêvé pour la France la victoire et l'honneur ; pour cela, il s'est gonflé de son insuffisance native, s'est élevé dans les airs, et après quelques heures passées dans les sphères éthérées, il est venu s'abattre, vide de science, mais altéré de républicanisme, sur le sol de nos provinces désolées.

« De son cabinet, il conduisit nos armées à la défaite, il destitua nos généraux, soumit à son bon plaisir les télégraphes et les chemins de fer, usa largement de nos finances, et finalement nous entraîna à un traité désastreux, à la perte de deux riches provinces. Puis quand la Commune incendia Paris, le citoyen Gambetta s'en allait tranquillement soupirer sur les plages espagnoles à l'ombre des orangers parfumés. Pas un mot pour flétrir les insurgés, pas un mot pour exalter notre brave armée qui disputait la capitale à l'insurrection et au massacre.

« Cet homme donc, qui devait cacher sa honte dans l'obscurité, se lance à nouveau dans la direction des affaires publiques. A lui de gouverner la barque démocratique, à lui de la guider à travers les écueils semés sur sa route. Ici ce sont les bonapartistes qu'il faut contourner afin de les envelopper, là ce sont les monarchistes qu'il faut ensevelir dans leur drapeau blanc, ici ce sont les centres droits et gauches qu'il faut séduire en ménageant la foule des intransigeants qui s'agitent.

« Sire Gambetta est donc le ciment qui doit relier l'élément républicain en expurgant tout le reste. Tel est le rôle que l'ex-dictateur s'attribue, et, ô honte ! les Thiers, les Casimir Périer, etc. . . . le prennent au sérieux.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PAGE 115.

(Suite.)

Armand souleva dans ses bras robustes le corps roide et inanimé, le posa sur le lit de Mme Grandmaison, ouvrit à coups de ciseaux une manche du paletot et de la chemise de son père ; puis, tirant une lancette de son étui, il approcha la lame du bras nu et sans mouvement.

— Que vas-tu faire ? demanda la mère avec épouvante.

— Essayer de le sauver, répondit Armand.

Et, raffermissant son cœur, que l'émotion filiale faisait bondir, il piqua la veine d'une main assurée : une goutte de sang noir parut, elle coula lentement ; ensuite on vit, lentement encore, tomber d'autres gouttelettes ; enfin, un flot jaillit, pur et limpide. Armand tomba à genoux devant sa mère, et dit, en lui baisant les mains :

— Il vivra, je t'en réponds, il vivra !

Peu après, M. Grandmaison ouvrit les yeux. D'abord il ne comprit pas ce qui se passait autour de lui ; mais la vue de son bras entouré de bande-

lettes, et de la cuvette où le sang qu'on lui avait tiré se coagulait déjà, réveilla ses souvenirs.

— Ah ! fit-il, j'ai failli ne vous revoir jamais !

Sa seconde pensée fut pour son œuvre : — Si j'étais mort avant d'avoir trouvé !

Le docteur entra. Il félicita Armand sur son sang-froid et sur son adresse, et dit en se retirant, après avoir écrit son ordonnance : — Ce ne sera rien ; mais évitez les rechutes... Pour cela, il ne faut que du calme et un repos absolu.

Le malade se remit rapidement ; mais, à partir de ce moment, il eut peur : l'accident pouvait se renouveler. L'unique crainte de Saturnin n'était pas de mourir avant que le mémoire fût achevé ; il lui importait surtout de ne laisser aucune trace du travail de l'auteur inconnu ; mais avant de détruire le manuscrit trouvé chez le marchand de vieux papiers, M. Grandmaison voulait que, même incomplet, il lui comptât dans la postérité ; tant d'illustres auteurs, sans compter Virgile dans l'antiquité et lord Byron chez les modernes, sont morts sans avoir terminé leur œuvre principale ! Quelques jours devaient suffire pour prendre copie du manuscrit de Pierre ; mais à qui confier ce travail que le père d'Armand ne pouvait entreprendre ? car depuis son attaque d'apoplexie ses mains étaient affligées d'un perpétuel tremblement convulsif, qui ne laissait plus à ses doigts la possibilité de tenir une plume. Il songea que son fils, héritier de son

nom et de sa gloire, pouvait seul l'aider à mettre au jour la découverte destinée à illustrer son nom.

Il confia son embarras et son désir à Armand, qui répondit aussitôt :

— Quand commencerai-je, mon père ?

— Les malades, tu le sais, n'ont pas le temps d'attendre ; je voudrais que ce fût demain.

— Demain, soit.

Le soir même, un ordre du ministre rappelait sans délai Armand Grandmaison à son bord.

VII. — LA COPISTE.

Le départ d'Armand avait été si fatal à son père que Mme Grandmaison dut maîtriser sa douleur maternelle pour ne s'occuper que de son mari.

Celui-ci reçut avec une apparente résignation les adieux du jeune marin ; mais quand il entendit s'éloigner la voiture qui emportait le seul être assez discret, assez dévoué pour qu'il osât lui confier la transcription de son œuvre, il jeta un regard de désespoir vers le manuscrit, mis en ordre sur son bureau, puis le sang afflua violemment à son cerveau, bourdonna dans ses oreilles, injecta ses yeux, et, de nouveau succombant à la congestion, il s'affaissa dans son fauteuil.

— Une rechute ! dit le médecin appelé en toute hâte.

Il examina le malade, lui donna les soins nécessaires ; puis il secoua la tête d'un air inquiet.

Mme Grandmaison, qui avait suivi avec anxiété tous les mouvements du docteur, s'écria entre deux sanglots :

— Dites-moi donc que vous le sauvez !

Le médecin, qui observait attentivement l'effet de ses soins, fit longtemps attendre sa réponse ; enfin il prononça le terrible mot : « paralysie ! »

La pauvre femme, éplorée, s'abandonna à une explosion de douleur.

Une paralysie presque complète avait effectivement glacé le corps et privé de mouvement les membres du malheureux Saturnin ; il ne devait plus lui rester de vivant et de libre que le regard et la pensée.

Quand Mme Grandmaison eut acquis la déplorable certitude que le mal était irrémédiable, elle trouva dans son amour conjugal la force nécessaire pour élever son courage à la hauteur de ses devoirs.

A quelque degré d'impuissance que l'eût réduit la paralysie, la coupable ambition du plagiaire demeurerait en lui aussi impérieuse, aussi persistante ; il ne pouvait renoncer à un espoir qu'il payait, pour ainsi dire, du sacrifice de sa vie.

Caroline, garde-malade assidue, ne quittait son mari ni le jour ni la nuit. Il ne pouvait exprimer sa volonté que par le langage des yeux ; mais elle le comprenait aussi bien que s'il eût parlé.

Quelques jours après qu'Armand eut quitté Pa-

» O illustres hommes d'Etat, faites sur le papier, dans le cabinet, une France à votre image; mais tant que le sentiment de la dignité de notre patrie restera au cœur de quelques Français, vous ne serez jamais que des citoyens funestes et maudits. — Philippe Devillaire. »

UNE STATUE DE LA MARIANNE.

Il vient de se passer à Dijon une série de faits d'une certaine importance, et surtout bien curieux et fort caractéristiques. Nous avons publié déjà quelques lignes à ce sujet; mais il faut raconter toute l'histoire.

Il s'agit d'un monument destiné à perpétuer le souvenir d'un fait glorieux pour la ville de Dijon et pour la France, et dont la subtilité radicale du conseil municipal dijonnais a tenté de faire une éclatante manifestation révolutionnaire.

On se souvient de la défense de Dijon en 1874. Souvenirs précieux. Le général de Fauconnet, ancien colonel de gendarmerie, entouré d'une poignée de soldats et d'une partie de la garde nationale de la ville, résista toute une après-midi à une armée prussienne, et tomba frappé à mort, avec un grand nombre de ses compagnons et une soixantaine de gardes nationaux, qui avaient sacrifié leurs vies à l'honneur de leur cité. Avant d'expirer, il prononça ces nobles paroles: « Je meurs, mais j'ai fait mon devoir. »

Assurément la gloire de cette courageuse résistance méritait d'être consacrée par un monument. Un projet pour l'élévation de ce monument fut soumis à l'administration supérieure et fut accepté par elle. Il plaçait sur le faite du monument une représentation emblématique de la ville de Dijon, armée et combattant.

Mais voilà qu'au statuaire qui était l'auteur de ce projet de statue, le conseil municipal de Dijon, qui se compose de radicaux très-avancés, parvint à en substituer un autre, qui, au lieu d'un emblème municipal, produisit une statue digne de figurer les opinions politiques du conseil municipal: costume plus que désordonné, air farouche et bonnet phrygien; en un mot, une Théroigne de Méricourt: ce qu'on appelle la Marianne.

Le conseil municipal espérait que l'autorité supérieure ne s'apercevrait pas de la substitution, avant le jour de l'enlèvement solennel du voile, et qu'alors elle subirait une sorte de fait accompli.

Heureusement il n'en fut pas ainsi. M. Souvestre, préfet de la Côte-d'Or, eut vent de ce qui se passait. Malgré la résistance du sculpteur et de ses amis du conseil municipal, il fit enlever le voile, qui ne devait tomber que le 30 de ce mois, jour anniversaire de la défense de Dijon, et constater ce qui avait été fait. Avis fut donné au ministre, qui répondit par un ordre de faire enlever la statue.

Cet ordre fut transmis au conseil municipal, qui refusa de l'exécuter. En conséquence, il fallut que le général Ducrot, comman-

dant de l'état de siège dans la circonscription du 8^e corps d'armée, envoyât au général de Galliffet, qui commande à Dijon, l'ordre de faire enlever la statue. Ce qui fut exécuté, en présence de trois généraux et d'une partie de la garnison.

Or il arriva que les soldats chargés d'une besogne à laquelle ils ne sont pas accoutumés s'y prirent de telle sorte qu'ils laissèrent choir la Marianne, qui se brisa.

On devine la colère des radicaux dijonnais. Ils ont été, en l'exprimant, jusqu'à menacer de prendre une revanche sur l'admirable statue de saint Bernard, un des plus beaux ornements de la ville.

Mais le plus grave incident de cette affaire est une proclamation du conseil municipal, qui affecte de se poser en vic-time.

La voici :

VILLE DE DIJON.

Chers concitoyens,

Le gouvernement a ordonné de descendre de son piédestal la statue élevée sur la place de Gray.

Respectueux serviteurs de la loi, vos administrateurs ont accepté le pénible devoir d'obéir à l'injonction qui leur était donnée d'exécuter cet ordre. Leur coopération, poussée jusqu'aux derniers moyens que la loi met à leur disposition, a été impuissante, et, dès lors, ils ont dû se retirer d'une exécution qu'ils ne pouvaient plus assurer. En ce moment, le fait est accompli. « Que la population reste calme » et qu'elle se souvienne, comme nous nous en sommes souvenus, que le premier devoir des citoyens est de se soumettre à la loi.

Nous avons confiance en elle; cette confiance ne sera pas trompée.

Dijon, le 26 octobre 1875.

Signé : ENBERT, maire.

CHAUFFOUR et LORY, adjoints.

En réponse, la municipalité a reçu une lettre du général de Galliffet, lui annonçant que la décision de l'autorité militaire était basée :

« 1^o Sur le fait de la substitution d'une statue non approuvée à celle dont le modèle avait été soumis au gouvernement et approuvé par lui ;

« 2^o Sur le type révolutionnaire de la statue et le bonnet phrygien dont elle est coiffée ;

« 3^o Sur l'impossibilité, constatée par le maire lui-même, de se conformer aux instructions du gouvernement avec les moyens dont il dispose. »

Le maire a dû faire afficher cette communication par toute la ville.

De son côté, le préfet a fait publier par les journaux de Dijon une lettre dans laquelle il dément formellement une assertion de l'Événement d'après laquelle la maquette de la statue condamnée aurait été communiquée à la préfecture, il y a six mois.

Inutile de dire que les journaux radicaux poussent les cris les plus furibonds, et cherchent à dissimuler leur colère sous couleur de patriotisme.

L'occasion n'est pas bonne; car l'escapade de leurs frères de Dijon donne une juste mesure et un frappant exemple de ce qu'est leur patriotisme, toujours prêt à s'effacer devant les manœuvres de parti les plus éhontées. (Union.)

Interrogé par la Liberté au sujet de M. Bardoux et de sa connivence à la manifestation du mariage purement civil, le Pays lui fait une réponse où l'on trouve ce passage :

« Qu'y a-t-il de plus noble, de plus élevé, de plus poétique même, que le mariage religieux, où le prêtre fait intervenir la divinité pour adoucir ce que l'union des deux sexes peut avoir de bestial ou de brutal ?

« Cette bénédiction, qui unit l'homme et la femme au pied des autels, est le vrai mariage, tel que la tradition des siècles l'a consacré, et se trouve même être le seul mariage pour les âmes délicates, pour celles qui préfèrent tenir de Dieu même, et non d'un homme, la permission de pouvoir s'aimer ouvertement et de pouvoir élever des enfants.

« Combien peu de femmes consentiraient à se livrer à l'homme même qu'elles ont choisi, s'il n'y avait entre elle et lui, comme lien, que l'écharpe tricolore du maire !

« Certainement le mariage civil est l'unique mariage que reconnaisse la loi; mais il n'y a pas que la loi dans tout cela; il y a les mœurs, il y a les croyances, il y a les pudeurs, il y a la poésie, et la loi n'a rien à faire dans tout cela.

« C'est pourquoi le mariage religieux demeurera toujours, pour les âmes d'élite, la consécration nécessaire, absolue, obligatoire... »

M. Forcioli-Conti, maire d'Ajaccio, qui avait été condamné à huit jours d'arrêts par l'autorité militaire pour avoir assisté sans en avoir demandé l'autorisation, étant réserviste et en tenue militaire, à une réunion qui était considérée comme manifestation politique, sera, paraît-il, révoqué de ses fonctions. Cette révocation ne sera, dit-on, purement et simplement que la conséquence directe de la peine disciplinaire prononcée par l'autorité militaire. Elle n'aura aucun caractère politique.

Mardi ont eu lieu, sur le lac d'Enghien, des essais de tir comparatifs sur les appareils porte-amarres placés à l'Exposition fluviale et maritime. Un radeau mâlé, préparé par les soins du comité de direction du Casino, était mouillé à cent soixante-dix mètres de l'estacade du lac; il figurait un navire naufragé.

En arrière de l'estacade s'étaient placés M. Roger's avec son canon, la station de Bockets du Board of Trade, M. Delvigne avec ses canons en acier, et M. Caron avec un petit canon et un fusil à inflammation centrale. Les expériences ont commencé à deux heures.

S. Exc. lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, y assistait; M. le ministre de la marine y était représenté par deux de ses aides-de-camp, M. le capitaine de frégate de la Saille et le capitaine d'artillerie Froideau. Les généraux L'Hérillé, Malherbe, le contre-amiral Amet, un grand nombre d'officiers

supérieurs de la marine, les inspecteurs de la Société centrale de sauvetage des naufragés étaient venus de Paris voir le tir des appareils.

Etranger.

L'ouverture du Parlement allemand a eu lieu mercredi à Berlin. M. Delbruck, président de la chancellerie fédérale, a prononcé au nom de l'empereur un discours dont voici la dernière partie :

« La commission consultative d'Alsace-Lorraine, dont la création a été ordonnée par le décret du 29 octobre de l'année dernière, s'est réunie pour la première fois dans le courant de cet été. Elle a exprimé son avis touchant le budget de l'Alsace-Lorraine et touchant quelques autres projets de loi qui ont été soumis à son examen et qui sont destinés à réaliser l'application des projets de loi de l'empire et à combler certaines lacunes de la législation de l'Alsace-Lorraine.

« Sur les propositions de cette commission est basé un projet de loi qui tend à régler une question déjà discutée par vous, celle du dédommagement à accorder aux personnes qui possédaient des charges vénables dans le département de la justice. Les résolutions qui ont été prises, ainsi que les procès-verbaux des délibérations seront portés entièrement à votre connaissance. Ils donnent lieu d'espérer que la commission consultative est un terrain sur lequel on pourra faire contribuer d'une manière avantageuse la population de l'Alsace-Lorraine à l'administration de cette province.

« En Alsace-Lorraine comme dans tout l'empire, l'examen de ce qui s'est passé durant les quelques années qui se sont écoulées depuis la conclusion de la paix de Francfort permet au gouvernement d'exprimer sa satisfaction touchant le progrès continu de nos institutions politiques et touchant la consolidation de nos bons rapports avec l'étranger.

« Si cependant il se manifeste actuellement dans le commerce et dans les autres relations une de ces stagnations qui se produisent périodiquement dans la vie d'un peuple, le gouvernement ne peut malheureusement pas remédier à cet état de choses, qui se fait sentir dans les autres pays aussi bien qu'en Allemagne. Mais dans tous les cas l'état de choses dont il s'agit ne provient ni d'une incertitude de la situation politique, ni surtout d'un danger menaçant la paix qui règne entre notre pays et l'étranger.

« De même que le gouvernement a pu, l'an dernier, vous exprimer l'assurance que la paix durerait, de même le maintien de la paix a toujours été depuis et est encore aujourd'hui (autant qu'on peut s'en rapporter aux prévisions humaines) plus assuré qu'il ne l'a jamais été pendant les vingt années qui ont précédé le rétablissement de l'empire d'Allemagne. Abstraction faite de l'absence de tout motif visible de discussion entre les puissances, la ferme volonté de maintenir la

ris, elle vit un matin, à son réveil, le paralytique arrêter longtemps sur elle un regard suppliant qu'il dirigea ensuite sur le manuscrit resté à la même place.

— Oui, dit M^{me} Grandmaison, tu penses à ton mémoire qu'Armand s'était engagé à copier, et tu voudrais qu'un autre se chargeât du travail qu'on ne lui a pas même laissé le temps de commencer.

Les yeux de Saturnin répondirent affirmativement.

— Un autre; mais qui? reprit Caroline... Moi? c'est impossible... Ma petite écriture presque illisible ne saurait convenir, hélas!

« Hélas! » répéta le regard du paralytique; et son front s'assombrit. Tout à coup un souvenir frappa l'esprit de M^{me} Grandmaison, et elle prononça le nom de Valentine Joussetin.

Ce n'était pas la première fois que le chercheur d'inventions entendait parler de la petite protégée de sa femme; il avait eu même l'occasion de la recommander, comme copiste, à quelques membres de l'Académie des sciences qu'il recevait à sa table. Dès que M^{me} Grandmaison eut dit le nom de Valentine, un éclair de joie brilla dans les yeux de son mari, et le mouvement de ses paupières fut un signe d'approbation.

Heureuse de son inspiration, M^{me} Grandmaison laissa le cher malade aux soins éprouvés de leur servante, et courut chez la jeune fille.

Sans doute, depuis qu'elle était devenue grande et qu'elle subvenait par son travail aux dépenses nécessitées par l'état de Pierre Joussetin, Valentine voyait rarement sa protectrice; mais elle lui gardait un souvenir reconnaissant. Le logement qu'elle occupait avec son père indiquait, par son irréprochable propreté et par son ornement modeste, mais de bon goût, qu'il y avait là une ménagère douée de l'amour de l'ordre et d'une intelligence d'artiste.

Au moment où M^{me} Grandmaison entra chez Valentine, elle fut accueillie par un cri de joie de sa protégée; le pauvre fou lui-même eut comme un éclair de raison: il se leva, humble et doux, pour saluer d'un signe de tête affectueux la charitable visiteuse d'autrefois, que sa fille, d'ailleurs, avait soin de ne pas lui laisser oublier.

— Mon enfant, dit M^{me} Grandmaison à Valentine, il s'agit de me rendre un service.

— Je vous remercie de m'en fournir l'occasion.

— Il faudrait venir chez moi pendant quelques jours pour vous occuper d'une copie très-pressée.

— Vous pourriez me la confier, Madame; j'ai souvent ici des manuscrits fort importants, et jamais on n'a eu à me reprocher ni un accident, ni une erreur.

— Oui, je vous sais soigneuse et attentive; mais un malheur pourrait arriver sans qu'il y eût de votre faute.

— Vous redoutez l'état mental de mon père, répondit Valentine, expliquant l'arrière-pensée de M^{me} Grandmaison; rassurez-vous, le pauvre homme n'est ni gênant ni dangereux. Quand je travaille, il vient s'asseoir près de moi, regarde courir ma plume; puis il prend un crayon et passe des journées entières à faire des calculs, toujours les mêmes.

La femme du paralytique apprit alors à Valentine comment son mari, victime, ainsi que Pierre Joussetin, du travail excessif de la pensée, se trouvait forcé d'avoir recours à une main étrangère pour mettre au net son savant mémoire. — Jamais, ajouta-t-elle, il ne permettrait que l'œuvre à laquelle il a consacré sa vie sorte de sa maison; s'il ne l'avait pas sous les yeux, il la croirait perdue, et cette angoisse serait capable de lui donner la mort.

— Je n'hésite pas, Madame, répondit la jeune fille; mais mon père...

— Une de vos voisines ne peut-elle le garder pendant les heures que vous passerez chaque jour loin de lui?

— Je saurai cela dans une minute.

Valentine sortit, et revint un moment après.

— Tout s'arrange pour le mieux, dit-elle; la petite Berthe est retenue chez elle pour toute la semaine par une forte commande de fleurs, elle transportera ici son établi et ses ustensiles.

— Ainsi, je puis compter sur vous?

— Tous les jours, à partir de demain matin.

Le lendemain, Valentine prépara rapidement le déjeuner; elle servit Pierre Joussetin avec les attentions et les câlineries habituelles, passa une robe de toile éclatante de fraîcheur, et ouvrit la porte à la petite voisine Berthe, qui, son léger établi de fleuriste sur les bras, et un refrain de chanson sur les lèvres, vint s'installer dans l'embrasure d'une fenêtre.

Valentine entoura de ses deux bras le cou de son père, et lui dit lentement, afin de faire pénétrer dans son esprit le sens des paroles :

— Il faut que je vous quitte... mais je reviendrai ce soir... Voici des crayons, du papier, des pastels. Ne soyez pas inquiet... ne vous ennuyez pas... Berthe reste ici... vous aimez à l'entendre... elle chantera.

Sans attendre qu'on l'en priât, la jeune fleuriste laissa éclater comme une fusée le premier couplet d'une joyeuse chansonnette.

Pierre Joussetin vint s'asseoir près de l'établi de Berthe.

Après un dernier baiser donné à son père, Valentine partit.

(La suite au prochain numéro.)

paix suffit pour qu'elle soit maintenue, vu que S. M. l'empereur se sent d'accord avec les souverains amis et que les desirs et les intérêts des peuples sont uniformes.

Les puissances dont l'union a procuré à l'Europe les bienfaits d'une longue paix à une autre époque de notre siècle protègent encore la paix aujourd'hui en s'appuyant sur l'assentiment de leurs peuples, et la visite que vient de faire S. M. l'empereur, le cordial accueil qu'il a trouvé auprès de S. M. le roi d'Italie et de toute la population italienne, fortifient le gouvernement dans l'opinion que l'unité intérieure et l'amitié réciproque auxquelles l'Allemagne et l'Italie sont parvenues en même temps fournissent de nouveau à l'Europe une garantie durable de paix et de progrès.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Toussaint.

C'est après-demain lundi que tombe cette grande solennité.

La Toussaint, c'est-à-dire une de nos plus belles fêtes, est empreinte de je ne sais quelle grandeur collective, de quel éclat multiple!

Ne semble-t-il pas, en effet, qu'on voie briller l'aurole de chaque élu et que ces auroles forment comme un faisceau de rayons?

Dans le courant de l'année, apôtres et martyrs ont eu leur célébration particulière.

La Toussaint est, pour ainsi dire, la commémoration générale qui vient couronner toutes ces fêtes.

Jadis, on célébrait tour à tour, et la *Fête des Apôtres*, le 1^{er} mai, et la *Fête des Disciples*, le 15 juillet, et la *Fête des Martyrs* et la *Fête des Pères du désert*.

La Toussaint, instituée par le pape Grégoire III, en 724, est comme le résumé grandiose et touchant de toutes ces solennités qu'elle a remplacées.

Sous Louis-le-Débonnaire, Grégoire IV vint en France et, sur sa demande, le roi institua le culte de la Toussaint, qui, dès lors, fut célébré dans toute la chrétienté.

Apôtres et solitaires, évangélistes et martyrs, tous les saints furent pieusement confondus dans une même fête, un même hommage, une même prière.

Et en effet, humbles ou puissants, grands ou petits, princes ou bergers, artisans ou rois, esclaves ou maîtres, est-ce que tous les saints ne sont pas égaux devant la couronne de l'élu et la palme du martyr?

Oh! le grand spectacle que celui de tous ces saints venus de tous les pays, sortis de toutes les classes, dont la vie, ensanglantée par le martyre et poétisée par les légendes, n'est qu'abnégation et douleurs!

Ici, le missionnaire partant pour les pays lointains et barbares sans autre mobile que son dévouement, sans autre appui que sa croix, sans autre but que son sacrifice.

Là, le martyr priant, enseveli dans les calambres ou bravant dans les cirques la fureur des ours et des lions.

Plus loin, c'est le solitaire qui, sans armes et sans guide, sans outil, sans compagnon, s'attaque aux sables, aux glaces, aux rochers, défriche les plaines, dessèche les marécages, déracine les forêts, et sur ce sol reconquis, sème, plante, moissonne, ne connaissant d'autre vie que le travail, d'autre délassément que la prière; d'une main poussant la charrue, de l'autre égrenant le chapellet, faisant retentir les solitudes du chant du travailleur et de l'hymne du chrétien.

Je ne sais rien de poétique et de fécond comme cette vie du solitaire.

Retiré dans sa cellule, couverte de rameaux et de joncs, il vit au milieu des brigands qui deviennent ses disciples, ses compagnons, ses frères, au milieu des bêtes féroces qu'il dompte, qu'il apprivoise, dont il se fait des auxiliaires et des amis. C'est saint Hervé qui fait labourer un loup comme un bœuf, saint Léonard qui attèle des cerfs à sa charrue, saint Kariëff qui apprivoise un buffle, saint Lomer qu'accompagne un troupeau de biches, saint Magloire qui vit au milieu des ours et des sangliers.

Les populations, surprises et charmées, se pressent autour du saint; la cellule devient une abbaye, l'abbaye un bourg, le bourg une ville.

Ah! c'est que la vie de nos saints ne s'é-

coule pas dans l'extase et la contemplation, comme celle d'un derviche ou d'un fakir.

Saint Théodule colonise la Champagne, saint Kariëff le Perche, saint Magloire Jersey, saint Garoul la Neustrie, saint Liephar le Dauphiné, saint Colomban la Bourgogne, saint Maur l'Aquitaine, saint Fiacre la Brie, saint Jur introduit l'olivier en Provence, saint Eliot le pommier en Normandie.

Et de ce charme puissant que les saints exercent sur la nature, naissent de gracieuses légendes que le peuple redit encore.

Le soir de la Toussaint, aux approches de la nuit, du haut des clochers et des tours, les cloches envoient leurs tintements funèbres.

Des hymnes joyeux on passe aux chants lugubres, l'autel se charge de crêpes et la foule, quittant les églises, s'achemine vers les cimetières.

Après les saints, les morts; on a prié les uns, on va prier pour les autres. N'est-ce pas à la fois logique et saisissant cette transition des bienheureux aux trépassés?

C'est surtout au fond des campagnes, dans les villages, que la soirée de la Toussaint offre cet imposant caractère de piété émouvante.

On entre silencieusement au cimetière où l'on a aimé ou connu tous ceux qu'abrite chaque tombe. On se dirige vers les siens, on pleure et l'on prie, on se souvient et l'on espère.

Dans ce sanctuaire de la mort, cette terre n'est pas de la terre, ces arbres ne sont pas des arbres, ces tombes ne sont pas de la pierre ou du marbre, c'est une douleur, un souvenir, un regret... une espérance...

Sous ces cyprès toujours verts il y a comme un gage de résurrection, et sous cette tombe comme un berceau d'immortalité....

Nous avons rapporté, d'après plusieurs journaux, qu'il était question de réunir au mois de janvier quatre classes de l'armée territoriale.

De nouveaux renseignements nous permettent de croire cette nouvelle complètement fautive.

Convoquer aussi rapidement, même seulement quelques classes de l'armée territoriale, ne serait pas petite besogne; et le faire en janvier serait choisir une époque aussi mauvaise et aussi incommode que possible.

Dans les on-dits, on a parlé non de janvier, mais de septembre 1876. Mais, en pareille matière, les on-dits ne signifient rien, c'est l'autorité militaire qui seule a la parole, et, jusqu'ici, elle n'a rien dit.

Le *Patriote* d'hier contient une lettre adressée à MM. les électeurs de Maine-et-Loire, et signée du nom de M. Maillé, député.

M. Maillé rend compte de sa conduite depuis son élection, et déclare qu'il votera la levée de l'état de siège, le scrutin de liste, l'abrogation de la loi des maires.

On lit dans l'*Union bretonne*:

« Les bécasses sont au fourré et arrivent rapidement, les alouettes s'assemblent, les canards et les oies sauvages vont du nord à l'ouest en longues files, soigneusement alignées, et en remplissant l'air de leurs cris; il n'y a plus que quelques cailles attardées, et la dernière hirondelle tire rapidement de l'aile vers la Méditerranée. Tout cela annonce l'hiver, un hiver rigoureux, disent les prophètes. Aux chasseurs d'en rire: c'est le temps de leurs exploits, de leur curée sous bois; car à la Toussaint, les Nemrods de haute école, qui se disent bien appris, ne tirent plus la perdrix qu'avec ménagement. Malheureusement, c'est l'heure où le braconnier et le garçon de ferme découvert tirent leurs engins, tendent leurs pièges et font à ces pauvres gallinacées une guerre sans pitié; ils détruisent plus de perdrix que la poudre et le plomb de tous les chasseurs. Avis aux gendarmes, aux gardes-champêtres et aux gardes particuliers. »

Faits divers.

GRAND INCENDIE A HONFLEUR.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un incendie considérable a eu lieu à Honfleur (Calvados), dans la scierie de MM. Montreuil frères.

Jusqu'à quatre heures du matin, la sinis-

tre leur s'est montrée; mais elle allait en s'amoindrisant et elle a fini par disparaître tout à fait. L'incendie n'avait duré dans toute sa force que pendant cinq heures; mais ce court espace de temps lui avait suffi pour causer un véritable désastre. La grande scierie mécanique de MM. Montreuil frères a été détruite. Cette scierie est située sur le quai Paumier, bassin du Centre, sur la route qui conduit à la gare, à une distance d'environ cent mètres du théâtre.

L'usine et les magasins y attenants ont été complètement détruits, ainsi qu'un certain nombre de maisons, situées dans le voisinage immédiat de l'incendie. On parle, dit le *Havre*, de quinze et même de vingt immeubles qui auraient été plus ou moins ravagés par le feu. Mais le chiffre est peut-être exagéré.

Il était dix heures et demie lorsqu'on s'aperçut du feu.

A cette heure, comme on le pense bien, et par le temps affreux qu'il faisait, une grande partie de la population était couchée.

Aussi une véritable panique s'est-elle répandue parmi les habitants, réveillés en sursaut par le son du tocsin et à moitié asphyxiés par la fumée épaisse qui enveloppait la ville.

La brise soufflait avec force, mais fort heureusement le vent ne portait pas du côté des maisons, sans quoi il est probable que la majeure partie du quartier Saint-Léonard aurait été détruite.

C'était, vers l'endroit où se trouvait le sinistre, un sauve-qui-peut général. Par une pluie battante et une brise glaciale, les femmes à demi-vêtues se sauvaient éperdues, emportant leurs enfants dans leurs bras. De tous côtés, on déménageait à la hâte, chacun cherchant à enlever ce qu'il avait de plus précieux. Malgré cet empressement, beaucoup de malheureux n'ont rien pu sauver et les premiers avis, que nous donnons d'ailleurs sous réserves, parlent de vingt ménages qui auraient eu leur petit avoir entièrement détruit par le feu.

Aussitôt que l'alarme fut donnée, des secours arrivèrent de toutes parts. Ce n'est que vers quatre heures du matin qu'on est parvenu à faire la part du feu. A dix heures du matin, toute la compagnie de pompiers d'Honfleur, ainsi que presque tous les travailleurs, trempés jusqu'aux os et épuisés par un si long travail, étaient encore occupés à compléter l'extinction, car les ruines brûlaient encore sur une grande étendue.

Les pertes sont sûrement très-considérables, mais nous n'osons donner un chiffre, même approximatif, de crainte des exagérations qui se produisent toujours en pareil cas.

La maison de M. Virier, construction très-importante qui se trouvait près de la scierie, a été en partie brûlée. Deux maisons, appartenant à M. Biette, du Havre, ont également été détruites, et les personnes qui les habitaient n'ont presque pu rien sauver. Effets, meubles et bijoux ont été détruits.

L'incendie était tellement considérable qu'on a été obligé de déhaler les navires amarrés au quai Paumier pour éviter que le feu ne se déclarât à bord. Malheureusement, on n'a pu enlever de longues piles de bois du Nord entassées sur le quai, et ces bois ont été très-endommagés.

Environ cinquante ouvriers étaient occupés à la scierie Montreuil frères.

Il avaient travaillé mardi jusqu'à dix heures du soir, et, au moment de leur départ, ils n'avaient remarqué rien d'insolite. Une demi-heure après cependant, le feu éclatait avec une irrésistible violence.

Ce grave sinistre n'a donné lieu qu'à des pertes matérielles.

Une rencontre dont l'issue a été fatale vient d'avoir lieu, ces jours derniers, à Orléans, entre deux officiers de l'armée active, MM. C... et M..., capitaines d'artillerie. Ayant eu une discussion sur un point de service, une expression un peu vive échappa à M. C... M... en demanda raison à son camarade, et une rencontre fut résolue. M. le capitaine C..., ayant quelque raison de se croire plus fort à l'escrime que son camarade, résolut de le ménager et se tint sur une stricte défensive. Trop stricte, malheureusement; car M. M..., s'étant fendu à fond sur l'épée de son adversaire, qu'il croyait avoir détournée par une feinte, s'enferma jusqu'à la garde.

Quelques instants après, il expirait sur le terrain, malgré les soins qui lui furent prodigués.

Un parricide qui se fait justice. — Lundi soir, le sieur Rocher père, propriétaire à Perreux (Haute-Loire), venait d'adresser des reproches à son fils Jean-Marie, dont la paresse et la mauvaise conduite lui causaient beaucoup de chagrin. Il lui donnait pour exemple son autre fils, garçon gentil et laborieux.

Jean-Marie, froissé de ces reproches, prit un revolver, et au moment où son père sortait de la cave, il déchargea deux fois son arme sur lui.

Atteint au poignet et au ventre, le malheureux père tomba baigné dans son sang.

A cette vue, terrifié, le misérable s'enfuit. On entendit un instant après une double détonation. On accourut au bruit, et on trouva Jean-Marie sur la route, la tête percée de deux balles. Près de lui était le revolver encore chargé de deux coups. L'assassin s'était fait justice; il était mort. Il n'avait que dix-neuf ans.

Le père Rocher, honnête homme, est dangereusement blessé. On n'a pu encore extraire la balle qu'il a reçue dans le ventre.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

La séance a été de courte durée et nous croyons savoir qu'elle est loin d'avoir eu l'importance que lui attribuaient par avance quelques journaux.

Les questions sur lesquelles il pouvait y avoir dissentiment entre certains membres du cabinet ont été discutées dans des séances précédentes et l'accord s'est établi.

Si nos renseignements sont exacts, la question de confiance sera posée par le ministère uniquement sur le mode de scrutin, lors de la discussion de la loi électorale. Elle ne le sera pas sur la question de priorité qui pourra être posée si une interpellation est déposée au début de la session.

Le conseil des ministres se réunira encore lundi à l'Elysée, mais il est probable que les réunions suivantes auront lieu à Versailles.

On annonce que le roi de Danemark est attendu demain dimanche à Paris.

Les nouvelles venues de Belgique nous font savoir que l'impératrice Charlotte est dans un état désespéré.

Pour les articles non signés: P. GODRY.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARÇK.

MERCREDI 3 novembre 1875.

FLEUR DE THÉ

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Charles Lecocq.

1^{er} acte: *Les Français à Pékin*. — 2^e acte: *Un Mariage chinois*. — 3^e acte: *La loi du Tssing*.

DISTRIBUTION:

Eustache Pinsonnet, cantinier, M. Descamps. — Tien-Tien, mandarin à boule de zinc, M. G. Simon. — Ka-o-lin, capitaine des tigres, M. Moreau. — Césarine, cantinière, M^{lle} Mascart. — Fleur de Thé, fille de Tien-Tien, M^{lle} Guibert. — Corbillon, maître timonier, M. Puton. — Un tigre, M. Boudard.

Marins et soldats français, Chinois, Chinoises, Tigres, etc. La scène se passe à Pékin.

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en un acte, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

Le rôle de Jean sera rempli par M. DIEPDALLE, le nouveau baryton, et celui de Jeannette par M^{lle} PAPIN.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Sous le pseudonyme de KEL-KUN, il vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy un très-intéressant volume de *Portraits*, où sont étudiés de près le caractère et la politique des hommes les plus marquants de l'Assemblée nationale. Parmi ces nombreux portraits, citons ceux de MM. Thiers, Dufaure, d'Audiffret-Pasquier, Grévy, Wallon, Buffet, Rouher, etc., etc. Celivre, sorti de la plume d'un de nos plus spirituels écrivains, se rattache directement à l'histoire parlementaire des quatre dernières années. A côté de révélations et d'anecdotes piquantes, l'auteur a placé nombre de renseignements utiles qui pourront fournir des matériaux à l'étude de la politique contemporaine.

LA REVUE GÉNÉRALE

Politique et littéraire.

299 bis, boulevard de Caudéran, à Bordeaux.

SOMMAIRE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON :

Le foyer domestique et la vie de famille en Angleterre (Le Play). — Le Congrès scientifique de Nantes (Charles Letort). — M. Thiers, ses écrits, sa politique (Ernest Dujardin). — Mademoiselle de Scudéri (Hoffmann). — Les chemins de fer français en 1875 (A. Lenthéric). — Affaires d'Espagne (Ch. du Plan). — Chronique politique (J.-M. Encogère).

ABONNEMENT : Un an, 30 fr. ; 6 mois, 16 fr. ; 3 mois, 9 fr.

On s'abonne : Boulevard de Caudéran, 299 bis, à Bordeaux.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est

l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'Opinion s'est décidée, tant que siégera la Chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'Opinion, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite : le SIÈGE DE PARIS, un beau volume in-8°.

L'auteur des *Poèmes de la mer* et de la *Vie rurale*, M. J. Autran, de l'Académie française, vient de faire paraître sous le titre de *la Flûte et le tambour*, formant le troisième volume de ses œuvres complètes, un nouvel ouvrage qui se recommande non-seulement aux lettrés que séduisent les beaux vers, mais encore à tous ceux qui aiment à trouver

sous la forme poétique, en même temps qu'un esprit vraiment français, un profond amour de la nature et de l'humanité (un beau vol. in-8 ; 6 fr., chez Michel Lévy).

La *Guerre future*, tel est le titre du nouvel ouvrage publié par Arnould Frémy à la librairie Michel Lévy. Toutes les questions si nombreuses et si graves de philosophie politique et sociale soulevées par les événements de 1870 sont traitées à fond dans ce livre d'une si haute importance, qu'il suffit d'annoncer pour le recommander à l'attention du public.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 40 — — — — —
7 — 40 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 30 — — — — —
12 — 30 — — — — —
6 — 40 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 85	15	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	743 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	721 25	1 25	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 25	»	»	Crédit Mobilier	187 50	8 75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	707 50	7 50	»
5 % jouiss. novembre.	105 05	»	»	Crédit foncier d'Autriche	520	»	»	Société autrichienne, j. janv.	622 50	»	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	2 50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	»	»	Est, jouissance nov.	587 50	1 25	»	Orléans	316 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	476	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	975	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	312 25	»	»
— 1865, 4 %	495	»	»	Midi, jouissance juillet.	695	»	»	Est	310 50	»	»
— 1869, 3 %	346	»	»	Nord, jouissance juillet.	1180	2 50	»	Nord	317 50	»	»
— 1871, 3 %	322	»	»	Orléans, jouissance octobre.	972 50	»	»	Ouest	310 25	»	»
— 1875, 4 %	464 50	1	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	602 50	»	6 25	Midi	310	»	»
Banque de France, j. juillet.	38 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	292	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Société immobilière, j. janv.	28	1	»	Vendée	217 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	342 50	10	»	Canal de Suez.	511	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	390	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — omnibus.
4 — 12 — — — — — soir, omnibus.
7 — 23 — — — — — express omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — — — omnibus.
L'express-poste, qui s'arrête à Saumur, arrive à Angers à 6 h. 10.

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA BELLE FERME DE FONTAINE

ET SES DÉPENDANCES

Située commune d'Ambillou, canton de Château-Lavallière.

D'une contenance de 55 hectares.

S'adresser, pour traiter, audit M^e CHICOTEAU. (520)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 27.

Comprend : au rez-de-chaussée, corridor, salon, salle à manger, chambre froide ; en soubassement, cuisine, cave, lieux d'aisances ; petite cour, jardin ; à l'étage, deux chambres à feu et un cabinet ; greniers sur les bâtiments ; joignant au nord la rue de Bordeaux, au levant M. Vaillant.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e MÉHOUS, notaire. (521)

A VENDRE

UN BEAU JARDIN

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

Situé en la ville de Saumur.

D'une contenance de 10 ares, clos de murs, avec pièce d'eau de 8 ares, constructions, pompe, bassin, rocher et volière.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (522)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à la Maison-Pré, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Consistant en bâtiments d'habitation, remise, écurie et jardin ; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n° 77, pour une contenance de 40 ares.

Entrée en jouissance de suite. S'adresser, soit à M. Joseph HURTAULT, qui habite la maison, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (514)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Le dimanche 7 novembre 1875, à midi.

UNE MAISON

Située au bourg de Varrains, au lieu dit le Bourgneuf ;

Portion de cour devant la maison, au levant ;

Jardin près la cour, au levant ; deux hangars et écurie.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

Commune de Dampierre, rue Morin.

1° Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.

2° Un jardin, bien affrui, contenant 12 ares.

3° Un clos de vigne blanche, contenant 35 ares.

4° Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay. S'adresser audit notaire. (458)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UN JARDIN

Rue Saint-Lazare, 54.

S'adresser audit notaire. (490)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Nicolas, n° 28.

Appartenant à M. DE LA SELLE.

Cette maison est disposée pour servir de restaurant.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (515)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

PRÉSENTMENT,

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1877,

Soit en totalité, soit en deux parties,

UN GRAND CORPS DE BATIMENT

Assez récemment construit,

A Saumur, rue d'Orléans, n° 99 et 101,

Dont les deux tiers environ ont toujours été exploités comme hôtel désigné sous le nom

D'HOTEL D'ANJOU

Et l'autre tiers, habité comme

MAISON BOURGEOISE

Le tout ayant de vastes servitudes et une sortie sur la rue de la Grise.

Pour visiter les lieux et avoir tous renseignements, s'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (485)

A VENDRE

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT.

Sise à Saumur, route de Varrains.

S'adresser chez M^e ROBINEAU, notaire, ou chez M^{lle} PERNOT, rue de la Petite-Doune, à Saumur.

Toutes facilités pour le paiement.

A LOUER

A partir de Noël 1875,

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n° 87, joignant l'hôtel d'Anjou,

Composée d'un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages ; chaque étage est divisé en plusieurs chambres ; caves et greniers, cour, écuries et remises.

S'adresser : Dans la maison, pour la visiter, Et pour traiter, à M. A. THIÉRCÉLIN, rue de la Petite-Bilange, n° 7. (516)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

UNE BOUTIQUE DE SERRURERIE

Bien achalandée et garnie de marchandises.

Sise à Channay, près Château-Lavallière (Indre-et-Loire).

S'adresser à M. VOYER, qui l'exploite. (518)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 31 octobre 1875, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.

1° La petite coupe d'Asnières, contenant 5 hectares 33 ares 60 centiares.

2° La coupe de l'Ardillon, contenant 10 hectares 95 ares 24 centiares.

3° La coupe des Friches, à Préau, contenant 8 hectares 48 ares 65 centiares.

4° La coupe du Pelvenau, contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares.

5° Cent pieds de peupliers, situés dans le marais de Bellevue.

6° Cent trente pieds de peupliers, situés dans le marais d'Asnières.

7° Cent pieds de chènes, situés dans la coupe du bois des Loges.

8° Cent trente-cinq pieds de chènes, situés dans la coupe d'Asnières.

9° Cent pieds de chènes, situés dans la coupe de la Butte-de-Bourné.

Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B. et sont situés sur les communes de Brézé, Epieds et Saix.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé.

Et pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (489)

HOTEL

DE L'ESPÉRANCE

Rue de la Petite-Bilange,

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876.

A VENDRE

UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.

S'adresser à M. RIBY, à Trèves-Cunault. (499)

COMMUNE DE BRÉZÉ.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET ÉCOLE

Le Maire de la commune de Brézé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brézé, le dimanche 7 novembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une maison d'école et d'une mairie.

Les devis s'élèvent à la somme de 9,728 fr. 20 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Brézé, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Commune de Verrie.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Verrie prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Verrie, le dimanche 31 octobre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 605 mètres courants de terrassements 2721 25

2° 605 mètres courants d'empierrement 1,784 75

3° Entretien pendant le délai de garantie 426

Total 2,483

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

M^e SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Saumur, imprimerie P. GODET.